

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS  
ÉCOLE SECONDAIRE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil d'établissement tenue le  
6 novembre 2017 à 19 h 00, à la bibliothèque.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

|                   |  |
|-------------------|--|
| Brochu, Steve     | Parent, président et représentant C.P. |
| Robitaille, Anne  | Parent, représentante C.P.             |
| Ruel, Jessica     | Parent                                 |
| Villarreal, Karla | Parent                                 |
| Boivin, Julie     | Enseignante                            |
| Lacroix, Sabrina  | Enseignante                            |
| Petit, Isabelle   | Enseignante                            |
| Giroux, Danielle  | Professionnelle non enseignante        |
| Langevin, Martin  | Personnel de soutien                   |
| Lambert, Olivier  | Élève                                  |
| Lemieux, Daphnée  | Élève                                  |
| Pelchat, Xavier   | Élève                                  |

**Était également présent :** Christian Lacourse, directeur

**Le secrétariat est assuré par :** Josée Morin, secrétaire de gestion

**ÉTAIT ABSENT**

Dubuc, Annie Parent, vice-présidente et trésorière

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Steve Brochu accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 01. Nous accueillons Olivier Lambert, Xavier Pelchat et Daphnée Lemieux, nos élèves membres du conseil d'établissement faisant partie de JHL communauté.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

20CE1718-011 Il est proposé par Sabrina Lacroix et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté avec les ajouts à varia suivants :

- 9.1 Carnaval PEI
- 9.2 Location de salle – projets personnels

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017**

20CE1718-012 Il est proposé par Anne Robitaille et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 3 octobre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.1 Suivi :

Organisation scolaire : M. Lacourse nous informe qu'il y a 1217 élèves à ce jour à JHL.

Bal des finissants : Gabriel Bienvenue (enseignant en musique) et Véronique Tremblay (enseignante en éducation physique) se joindront à Marie-Claude Dicaire pour l'organisation du bal des finissants. Pour l'instant, nous savons que ce dernier aura lieu au Castel le 15 juin 2018. Aussi, le comité regarde pour essayer de combiner la remise des diplômes en même temps.

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

**4. REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ**

Aucun membre.

**5. NOS INTERVENANTS**

5.1 Parole au public (LIP ART. 68) :

Aucun public présent.

5.2 JHL communauté (LIP ART. 42, 3<sup>E</sup> ET 51) :

Olivier Lambert, Xavier Pelchat et Daphnée Lemieux sont présents pour la première fois ce soir.

5.3 Représentant au comité de parents :

Steve Brochu nous informe que le représentant de l'école L'Envolée au comité de parents a mentionné que leur CÉ s'était déjà prononcé sur leur intention de garder le PEI.

5.4 EHDAA :

Aucun commentaire.

5.5 Direction :

5.5.1 Critères de sélection d'une direction : Dépôt et lecture du document.

20CE1718-013

Il est proposé par Anne Robitaille et résolu :

QUE le document comprenant les critères de sélection d'une direction soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5.2 Modalités d'application de la LIP : Dépôt et présentation du document.

5.5.3 PEI 19-20 :

Le comité vision JHL, à la suite d'une consultation auprès de l'ensemble du personnel de l'école et des parents, informe les membres du conseil d'établissement du résultat de cette consultation. Il suggère donc de ne pas garder le programme d'éducation international à notre école à partir de 2019-2020. Isabelle Petit, représentante du comité vision, nous explique les principaux éléments qui ont conduit à cette position.

Steve Brochu demande aux membres de voter sur la question suivante : « Souhaitons-nous que le programme d'éducation international demeure à l'école Joseph-Hermas-Leclerc à partir de 2019-2020? » M. Brochu demande le vote secret.

Résultat du vote : 10 personnes ont voté non, 1 personne a voté oui et aucune abstention.

20CE1718-014

Il est proposé par Steve Brochu et résolu :

QUE le programme international quitte l'école Joseph-Hermas-Leclerc à partir de 2019-2020.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

**6. COMMISSION SCOLAIRE**

6.1 Acte d'établissement 2018-2019 : Les membres prennent connaissance du document.

6.2 Plan triennal 2018-2021 : Les membres prennent connaissance du document.

6.3 Règles et critères d'inscriptions 2018-2019 : Les membres prennent connaissance du document.

6.4 Détermination des services éducatifs 2018-2019 : Les membres prennent connaissance du document. Nous ajoutons les commentaires suivants :  
-s'assurer qu'il y ait une cohérence entre les services dispensés et l'acte d'établissement.  
-S'assurer que les élèves ayant la cote 32 et 33 se retrouvent à l'école où le service est déjà existant (Haute-Ville).

Après avoir pris connaissance de tous les documents cités aux points 6.1 à 6.4, nous remplissons les questionnaires qui seront signés par notre président, Steve Brochu et envoyés à la commission scolaire par la suite.

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

**7. SORTIES, ACTIVITÉS OU DÉRANGEMENTS À L'HORAIRE 2017-2018 (LIP ART. 87, 88)**

Les membres prennent connaissance du tableau des activités.

20CE1718-015

Il est proposé par Karla Villarreal et résolu :

QUE les sorties, activités ou dérangements à l'horaire soient adoptés tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**9. VARIA**

9.1 Carnaval PEI : Lors de la rencontre du comité de parents du PEI, les parents ont appris de la part du coordonnateur que la tenue du carnaval ne serait pas possible cette année. Steve Brochu demande des explications par rapport à cette situation. M. Lacourse explique que les ressources disponibles avaient été épuisées.

9.2 Location de salles – projets personnels : Anne Robitaille veut savoir pourquoi les élèves ayant un projet personnel doivent payer pour la location de salles. M. Lacourse explique que les élèves doivent connaître la valeur réelle du coût de location, mais que l'école ne charge en réalité que les frais reliés à l'engagement de personnel (ex : gardien, concierge) et non les frais reliés à la location de locaux.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

20CE1718-016

Il est proposé par Karla Villarreal et résolu :

QUE la séance soit levée, à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Directeur

\_\_\_\_\_  
Président